
Consultation publique :

Date de soumission

25/01/2021 13:48:06

Renseignements signalétiques

Vous êtes :

Un homme [A1]

Vous avez :

Entre 50 ans et 64 ans [A4]

Quelle est votre activité professionnelle ?

Employé [A5]

Quel est le code postal de votre commune de résidence ?

33140

Vous répondez en tant que... ?

Élu / élue ou Institution [A2]

Consultation

Vos observations :

<p>L'utilisation des néonicotinoïdes représente un danger sanitaire (développement de l'autisme, malformation cardiaque) et environnemental car ils tuent les pollinisateurs dont les abeilles. Les semences enrobées de néonicotinoïdes polluent leur environnement car seul 20 % de la substance active contenue dans l'enrobage va dans la plante, le reste va dans le sol (donc dans la poussière), et dans l'eau (donc dans les rivières et les nappes phréatiques).</p> <p>Concernant le point spécifique de la betterave et la filière sucre en France. La France exporte 50 % du sucre qu'elle produit, donc l'impact de la baisse de rendement dû aux pucerons de la betterave ne remet pas en cause l'autonomie alimentaire en sucre de notre pays. Par ailleurs, des alternatives à l'usage des néonicotinoïdes existent : les parcelles de petites tailles sont peu attaquées par les pucerons et ne subissent pas de perte de productivité. Cependant elles coûtent plus cher à exploiter. Pour sauver les emplois qui dépendent de la filière sucre, il serait plus avantageux de se baser sur la qualité que la quantité : payer les betteraves à un juste prix et limiter l'apport de sucre dans les préparations alimentaires réalisées par l'industrie agro-alimentaire. Je suis donc fermement opposé à ce projet d'arrêt. Loïc Prud'homme</p>
